Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260605-2026_075-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et cinq juin à 18 heures 30, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 28 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Vincent LE CORNEC, Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Christophe BRUAND) et Virginie GOLTZ (pouvoir donné à Alice BAUDUCEL)

Le Conseil nomme Violaine JAFFRÉ en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-075
ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026
DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 280 à L. 293 et R. 131 à R. 148 ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Conformément aux dispositions du Code électoral, le conseil municipal a procédé à l'élection des délégué suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs, en cas d'absence des délégués titulaires.

Après constitution du bureau électoral et déroulement du scrutin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 14
Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- M. CONNAN Fabien : 14 voix
- Mme GOLTZ Virginie : 14 voix
- Mme JAFFRÉ Violaine : 14 voix

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260605-2026_075-DE

Sont proclamés élus délégués suppléants :

1. M. CONNAN Fabien
2. Mme GOLTZ Virginie
3. Mme JAFFRÉ Violaine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

- **PREND** acte des résultats de cette élection.

- **DIT** que la présente délibération sera annexée au procès-verbal de la séance et transmise à la préfecture dans les conditions prévues par la réglementation.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à son application.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Violaine JAFFRÉ

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 05-06-2026 - transmise en Préfecture le 05-06-2026

Philippe HELLO, Maire